

CAHIERS NUMISMATIQUES

REVUE TRIMESTRIELLE
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

Membre du Conseil International de Numismatique

S O M M A I R E

ÉTUDES NUMISMATIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

**Groupe de Normandie : types « aux monstres marins »
et « au monstre mangeur de soleil »**

Louis-Pol Delestrée et Pierre Messa 3

Une série d'or gauloise méconnue au « yin-yang »

Samuel Gouet et Dominique Hollard 11

Nouvelle variante du quinaire suession à légende CRICIRV

Bertrand Thibault 17

**Un denier mérovingien inédit (de Marseille ?)
imitant les deniers de Marseille**

Philippe Schiesser 21

Un denier inédit de Pépin le Bref pour la cité de Bourges

Karim Meziane et Didier Gagnant 25

**Les monnaies d'argent de Charles V pour le Dauphiné
avec le Blanc au K du Dauphiné**

Jean-Claude Bedel 29

Le « Graal » de la numismatique des Bouillon est-il atteint ?

Michel Pérignon et Frédéric Thiry 41

Les différents à la Monnaie de Bourges de 1515 à 1610

Arnaud Clairand et Jacques Vigouroux 47

ACTUALITÉS 57

Une série d'or gauloise méconnue au « yin-yang »

par Samuel Gouet et Dominique Hollard

Un hémistatère d'aspect assez inhabituel est arrivé sur le marché en 2015 ; il fut acquis par la BnF (Acq. 2015/1189, 3,26 g, 15 mm, Fig. 1) (1). L'avvers presque lisse présentait vaguement deux reliefs en forme de virgules imbriquées l'une dans l'autre, composant un motif tournoyant qui peut être rapproché de celui du « yin-yang ». Une seconde monnaie de cette série est passée en vente en 2022 (Fig. 2, 1,48 g). Il s'agit cette fois d'un quart de statère qui vient compléter la série. Avec une composition qui semble identique, le revers du quart permet une meilleure compréhension de celui de l'hémistatère, à première vue assez confus.



Fig. 1 : BnF 2015/1189



Fig. 2 : Coll. privée

Description :

Droit : surface légèrement bombée et presque lisse à l'exception d'un motif circulaire tournoyant (très émoussé sur l'hémistatère) et agrémenté de petits segments (rinçaux ?) sur le quart de statère.

Revers : cheval à droite, conduit par un aurige, les articulations fortement bouletées ; une ligne d'exergue et une pseudo-légende bouletée.

Bien que semblant inédite, cette série est pourtant déjà représentée par une monnaie publiée et reprise comme monnaie-type dès 1983 par Simone Scheers dans son *Traité* (2) et à nouveau en 2003 par John Sills, dans son ouvrage sur le monnayage d'or (3). Le quart de statère B8200 du musée de Zurich (Fig. 3) (4) (Castelin n° 288, associé par erreur au LT 8732 : quart au bateau avec un anneau au droit) est identifié par S. Scheers en classe V de la série « à la tête barbue » :



Fig. 3 : Zurich B8200 (Castelin n° 288)



Fig. 4 : DT S 2258 C

Bien qu'il soit sans visage au droit, le rattachement du quart de Zurich à la série à la tête barbue semble confirmé par le style du revers et surtout le traitement si particulier de l'aurige. J. Sills reprend ce classement en faisant de cet exemplaire le seul représentant de la classe IV du Groupe 6 « Types de la Vallée de la Somme », à la tête barbue (cf. *supra* note 3). Il s'attarde sur le lien du revers de ce quart avec d'autres hémistatères de la série, sans chercher d'équivalent à cet avers pourtant si surprenant. Il suggère simplement que ce quart aurait pu avoir été utilisé comme bouton (cf. Sills p. 433, « used as button ? »), sans envisager qu'il pourrait s'agir d'un type de droit bien particulier. Sans y correspondre exactement, cet avers pourrait pourtant être rapproché des quarts DT 407 et DT S 179 B ou de l'hémistatère du type d'Arleux (Nord) aux aigles (DT S 2258 C, Fig. 4) (5).

Si le revers du quart de Zurich permet de rapprocher les monnaies au « yin-yang » de la série à la tête barbue, les revers des deux autres monnaies (Fig. 1-2) sont d'une facture très particulière avec des chevaux simplifiés aux extrémités et aux articulations fortement bouletées, avec un rendu très inhabituel. Les champs sont très confus et ce rendu étant visible tant sur l'hémistatère que sur le quart semble dès lors être le résultat de la volonté d'un graveur qui aurait intentionnellement altéré les coins de revers, même si on n'en saisit pas la raison. Par ailleurs, l'aspect des monnaies « au sanglier aurige » du pays de Caux (série 14 du Nouvel Atlas) doté d'un champ piqueté, est très différent et ne supporte pas la comparaison. Enfin, l'idée que ces monnaies auraient juste été frappées avec des coins rouillés exactement de la même façon pour l'hémistatère et le quart apparaît très improbable et ne semble pas non plus devoir être retenue. Ces revers sont donc des énigmes, pour le moment semble-t-il sans équivalent !



Fig. 5

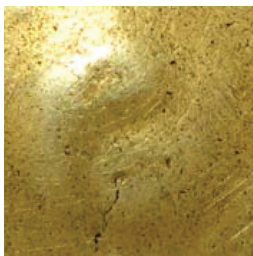


Fig. 6



Fig. 7

Le « yin-yang » chez les Celtes ?

Le motif du « yin-yang » ou *Tajitu*, mentionné en introduction (Fig. 5), se devine sur l'hémistatère (Fig. 6) et semble confirmé sur les deux quarts de statères (Fig. 7), loin des traces de soudure d'un éventuel bouton. Si l'hémistatère de la BnF et le quart de Zurich n'ont qu'un petit motif au centre du flan, lisse par ailleurs, l'autre quart (Fig. 2) présente deux « virgules » bien nettes agrémentées de fin motifs qui semblent difficiles à interpréter mais qui ne sont pas sans rappeler le quart DT 407.

Au droit, ce « yin-yang » composé de deux virgules enroulées, se retrouve en réalité communément sur le monnayage dans les chevelures sous la forme de deux mèches de cheveux insérées au sein d'une coiffure très élaborée. Sur un exemple assez précoce de statère imité de Philippe provenant du Centre-Ouest de la Gaule, ce motif est clairement visible au centre du droit à l'emplacement de l'oreille (Fig. 8) (6).



Fig. 8

C'est également le cas dans le *Belgium* – en suivant le tome I du *Nouvel Atlas* – des monnaies des séries 2 « à la tête barbue » tel l'hémistatère BnF 8380 (Fig. 9), où le motif figure au centre de l'image ; 3 « à la tête imberbe » ; 6 « à la fleur » ; 7 « à la rosette » ou 10 des « quarts lourds » etc.

Ces monnaies du III^e siècle et du début du II^e siècle avant J.-C., du Nord-Ouest, du Nord et de l'Est, présentent une chevelure complexe organisée autour de ces deux mèches en forme de virgules imbriquées. On peut alors se demander comment est-on passé de telles effigies complexes et travaillées à la présence d'un simple motif enroulé, isolé au centre du flan monétaire ? De même que dans d'autres cas, l'usure des coins a dû jouer son rôle, le motif central, gravé plus profondément, ayant pu perdurer un peu au-delà du reste de l'image pour servir ensuite de modèle à d'autres graveurs. Toutefois, on a du mal à s'expliquer que cet ornement minimaliste ait pu être jugé suffisant pour constituer une image de droit, si on ne prend pas en compte sa présence dans l'art celtique et sa symbolique potentielle.

Un ornement ancien et persistant

En effet, ce motif est bien attesté, au-delà de la numismatique, que ce soit sur l'orfèvrerie (cf. par exemple le disque d'Auvers-sur-Oise du début IV^e s. av. J.-C.) (Fig. 10) (7) ou sur les poteries peintes des IV^e et III^e siècles avant J.-C., particulièrement bien représentées dans la Marne, de beaux exemplaires en étant conservés au musée de Roanne et au British Museum (Fig. 11) (8). Les « yin-yang » n'y sont généralement pas traités isolément et pour eux-mêmes, mais comme la partie finale d'un ornement floral ou animal plus grand, telles des feuilles tournantes à l'extrémité des esses, au bas d'une palmette ou des queues stylisées d'hippocampes.



Fig. 9



Fig. 10

La question de fond est en réalité de définir la charge métaphorique qui peut se cacher derrière ce signe intrinsèquement dynamique. Est-il simplement la traduction d'un mouvement rotatif, à l'instar des rouelles – à sens cosmique et calendaire – qui figurent en nombre sur les images monétaires (9) ? Ou bien est-il porteur, comme dans le monde asiatique, d'une logique d'oppositions binaires qui est inhérente à celle du yin-yang : nuit/jour, sombre/clair, hiver/été, lune/soleil, nord/sud, gauche/droite, etc. Un tel dualisme peut sans nul doute recouper des catégories celtiques, en particulier celles qui gouvernent au découpage du temps (année, journée), mais doit-on pour autant considérer que ces dernières ont été traduites par un équivalent visuel du *Tajitu* chinois ?

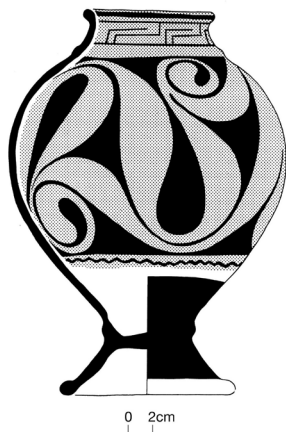


Fig. 11



Fig. 12

Le rapprochement du signe du yin-yang avec des motifs celtiques n'est pas nouveau et a déjà été mis en avant par d'éminents savants connaisseurs de l'art des Celtes. Ainsi, Ch. Peyre, qui définit ainsi le motif : « Le yin-yang est une figure de tracé géométrique inscrite à l'intérieur d'un cercle [...]. Sur un diamètre de celui-ci, on trace deux nouveaux cercles, qui sont internes et dont le diamètre respectif est égal au rayon du cercle qui les contient. De ces cercles internes on conserve ensuite seulement le tracé des deux demi-cercles qui se prolongent entre eux en décrivant une esse. On obtient alors comme deux pétales qui s'enroulent entre eux [...]. Il s'est développé dans l'ornementation celtique dès la fin du Ve siècle, sous la forme végétale de deux pétales imbriqués, à la base de palmettes ou des motifs en forme de lyre [...]. Au IIIe siècle, il reçoit au contraire un traitement plus géométrique et devient le motif ornemental principal, même si quelques éléments très stylisés mais encore de tradition végétale lui sont adjoints » (10).



Fig. 13



Fig. 14

V. Kruta précise pour sa part : « Nom chinois employé dans l'art celtique pour un motif obtenu par la division en deux parties égales d'un cercle par une esse (on peut aussi considérer qu'il s'agit d'une esse inscrite dans un cercle). À la différence du motif chinois, les deux parties ne sont généralement pas distinguées par un traitement différent, sauf dans certains cas (quelques anneaux de cheville à oves creux ornés en relief du III^e s. av. J.-C. de la Bohême, où une des deux moitiés est piquetée tandis que l'autre est laissée lisse). Le motif semble apparaître dès le Ve av. J.-C., au début probablement plus comme résultat du découpage du cercle conduit de sorte à former deux feuilles imbriquées que comme motif autonome. Il a toutefois probablement acquis par la suite une signification propre (passage progressif d'une partie à l'autre dans un système binaire, applicable aussi bien au temps qu'à l'espace) » (11). Un bel exemple de cette évolution d'un simple enroulement spiralé au sein d'un décor plus vaste, vers un motif autonome visuellement similaire au yin-yang est l'applique de Mairy (Marne) comme le souligne P.-M. Duval (Fig. 12) (12).

De même, la différenciation de couleur et/ou de matériau entre les deux parties du motif, qui implique de facto leur opposition, est effectivement perceptible sur certaines créations de l'art métallurgique, comme l'indique V. Kruta. C'est le cas du harnachement équestre en bronze émaillé découvert à Santon (Norfolk) daté du milieu du I^{er} s. ap. J.-C. (Fig. 13) (13). Sur ce dernier, la partie métallique du motif porte en elle-même une figuration plus petite du dessin dans une ébauche d'image fractale. Une opposition similaire entre deux matériaux se différenciant par leur couleur est également bien visible, quatre siècles plus tôt, dans le traitement du disque d'Auvers-sur-Oise (Fig. 14 : détail de la Fig. 10).

Si les images monétaires ne permettent pas de rendre visible cette opposition entre les deux moitiés du motif, la place centrale occupée par les virgules enroulées dans la petite série signalée ici illustre bien l'importance prise, au fil du temps, par ce dessin. Assez significatif pour être parfois seul visible au droit de certains exemplaires, sa dynamique intrinsèque fut jugée suffisante pour qu'il devienne un symbole de la complétude cyclique des moitiés complémentaires incarnant la rotation du temps et de l'espace.

Notes

- (1) cgb.fr bga_340224. Acquis par la BnF le 14/12/2015.
- (2) S. SCHEERS, *La Gaule Belgique. Traité de numismatique celtique*, Louvain, Peeters 1983, pl. I, n° 22, description « Droit lisse, orné au centre d'un annelet. Rv. : Cheval à droite, la tête démesurée, les oreilles enroulées, vue de face, dirigé par un aurige à la chevelure longue, qui tient un fouet ; sous le cheval, ligne en zigzag. »
- (3) J. SILLS, *Gaulish and early british gold coinage*, Spink, London, 2003, p. 54, Class 4, n° 195 et p. 433, Class 4.
- (4) K. CASTELIN, *Katalog des Sammlung im Schweizerischen Landesmuseum*, Zurich, 1978. Cette monnaie provient de l'ancienne collection Forrer et a été achetée en 1945.
- (5) DT 407 : *Nouvel Atlas* I, p. 89, pl. XVIII ; DT S 179 B : *Nouvel Atlas* IV, p. 32-33, pl. I ; DT S 2258 C : *Nouvel Atlas* IV, p. 54, pl. VI.
- (6) Exemple de la maison CGB : bga_590961 (8,11 g, 18,5 mm, 12 h).
- (7) Vers 400 av. J.-C. BnF, MMA, inv.56.322. Diamètre : 10 cm
- (8) Céramique, des années 400-350 av. J.-C. provenant de Prunay (Marne, arr. de Reims), conservée antérieurement dans la collection Morel. British Museum : ML.2734.
- (9) Sur les rouelles, en particulier sur les monnaies, et leur signification, voir D. GRICOURT et D. HOLLARD, « Lugus cavalier sur une rouelle de la Villeneuve-au-Chatelot (Aube) et le découpage de l'année celtique », *CahNum*, 168, juin 2006, p. 23-39.
- (10) Ch. PEYRE, « Y a-t-il un contexte italique au style de Waldalgesheim ? », dans P.-M. DUVAL et V. KRUTA, *L'art celtique de la période d'expansion, IV^e et III^e siècles avant notre ère*, vol. 13, Paris, Librairie Droz, coll. « Hautes études du monde gréco-romain », 1982, p. 51-82, pl. VI (ici 62-63 et fig. 4, p. 82). Le dessin reproduit le décor d'un bracelet à oves de Plaňany (Tchécoslovaquie).
- (11) V. KRUTA, *Les Celtes. Histoire et dictionnaire. Des origines à la romanisation et au christianisme*, Paris, éd. Robert Laffont, 2000, p. 872.
- (12) P.-M. DUVAL, *Les Celtes*, Paris, éd. Gallimard, 2009, p. 111 et 120, fig. 59.
- (13) Ce vestige est exposé à l'University Museum of Archeology and Ethnology de Cambridge. Image disponible en common licence sur Wikipedia : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Taijitu#/media/Fichier:Ornamental_Bronze_Plaque,_Celtic_Horse-gear,_Santon,_Norfolk_\(Detail\).jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Taijitu#/media/Fichier:Ornamental_Bronze_Plaque,_Celtic_Horse-gear,_Santon,_Norfolk_(Detail).jpg).